

Chaus TB.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DE LA MOSELLE

**Direction départementale des territoires**  
Service de l'aménagement, de la biodiversité  
et de l'eau

Dossier suivi par : Chantal BICHLER  
Tél. : 03 87 34 33 27  
Fax : 03 87 34 33 23  
Mél : chantal.bichler@moselle.gouv.fr  
Réf. : CBI

**Monsieur le Directeur**  
**AIR LIQUIDE Région Est**  
**Service canalisations**  
**Centrale de Richemont**  
**Route Nationale**  
**57270 RICHEMONT**

**Objet** Courrier d'acceptation immédiate  
Dossier de déclaration concernant des travaux sur cours  
d'eau sur la commune de VANY

**PJ :** Fiche de renseignement du IOTA  
Récépissé de déclaration

Metz, le 13 août 2015

Monsieur le Directeur,

J'accuse réception des compléments de votre dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

**Travaux sur le ruisseau de Malroy pour la protection d'une canalisation d'azote sur la commune de VANY,**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 17 juillet 2015
- Date de réception des compléments de dossier : 10 août 2015
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2015-00065
- Dossier réalisé par : Air Liquide

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint «le récépissé clôturant son instruction administrative». Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du Code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée en mairie de VANY, où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité Police de l'eau

Valérie ANTOINE-POTIER

Copie : Mairie de VANY